



07 AVR. 2014

ARRIVEE

ARRETE n° 2014-171

portant délégation de fonction et de signature

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BRAS-PANON,
Chevalier de l'Ordre National de Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-18 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2014 relative à l'installation du Conseil Municipal, à l'élection du Maire et à l'élection des Adjoints,

VU l'arrêté n° 2014-167 en date du 1^{er} Avril 2014 portant délégation de signature au premier adjoint au Maire,

CONSIDERANT la nécessité de conférer des délégations aux adjoints et à certains conseillers municipaux

Arrête

Article 1 : Délégation de fonctions est accordée aux adjoints et conseillers municipaux dans les domaines suivants :

- › M. Gilles JEANSON : Travaux et services techniques
1^{er} Adjoint

Et en cas d'absence ou d'empêchement de M. JEANSON

- M. Georges EDMOND : Suivi de l'exécution des chantiers – Référent communal de la Commission de Sécurité
→ Mme Marie-Corinne MAILLOT : Référent du Quartier Vincenzo
→ Mme Marie-Anna BLARD : Référent du Quartier Bengali/Nillameyom/Cour Usine
→ Mme Florence ORANGE : Référent du Quartier Paniandy
→ M. Yvon PICOT : Référent du Quartier de la Rivière des Roches

- › Mme. Sophie ARZAL : Cohésion Economique et Sociale - Education
2^{ème} Adjointe

Et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme. ARZAL

- 1- Mme Marie Paule RENE } Education - Enfance - Adolescence
→ 2- Mme Marie-Josselyne MASSARI }

- › M. Raymond TONG YETTE : Aménagement – Développement Local - Urbanisme
3^{ème} Adjoint

- › Mme. Marie-Micheline ALLY : Solidarité - Insertion
4^{ème} Adjointe

Et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme. ALLY

- M. FOLIO Jean-Claude : Différence et Intégration
→ Mme Marie-Suzie CELEMANI : Troisième Jeunesse

› M. André TAM TSI 5 ^{ème} Adjoint	: Restauration Scolaire
--	-------------------------

› Mme. Marie-France ROUGET 6 ^{ème} Adjointe	: Etat Civil – Elections – Affaires générales
Et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme ROUGET	
→ M. Jean-Claude IBOUTH Conseiller Municipal	: Actions patriotiques et citoyenneté

› M. Freddy JESSU 7 ^{ème} Adjoint	: Sports Culture Animation
Et en cas d'absence ou d'empêchement de M. JESSU	
→ M. Patrick PERDRE	: Sports/ Loisirs/Animations
→ Mme. Marie-Line REOUTE	: Jeunesse et Service à la Personne
→ Mme. Marie-Rose May CAVALIE	: Enfance / Famille
→ M. Fabian GORCE	: Culture / Communication
→ M. Georges-Marie ACAR	: Suivi des subventions aux associations

› Mme Marie-Céline MATACOINE 8 ^{ème} Adjointe	: Environnement
---	-----------------

› M. François PERERA 9 ^{ème} Adjoint	: Budget et Développement Local
Et en cas d'absence ou d'empêchement de M. PERERA	
→ Mme Juliette MASSON	: Agriculture

Article 02 : En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, délégation est donnée aux adjoints pour signer les documents administratifs relevant de leur compétence fonctionnelle respective, à l'exception des délibérations, des arrêtés et des pièces comptables et financières. Ils sont cependant autorisés à viser les pièces préalables, à usage interne à l'administration, à l'engagement des dépenses.

Article 03 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bras-Panon, le 07 AVR. 2014

Le Maire,



Handwritten signature of Daniel Gonthier

Notifié et publié le 7 Avril 2014

